

---

---

**DIRECTION DES ÉVALUATIONS  
ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'amélioration, de réparations majeures et de  
dragage d'entretien aux quais de Rivière-du-Loup  
sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup  
par la Société des Traversiers du Québec**

**Dossier 3211-04-033**

Le 28 juillet 2009

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration, de réparations majeures et de dragage d'entretien aux quais de Rivière-du-Loup par la Société des Traversiers du Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2001-10-23	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2001-10-31	Délivrance de la directive
2008-07-07	Réception de l'addenda à l'avis de projet qui ajoute le dragage d'entretien au projet de reconstruction du quai
2008-07-23	Délivrance d'un addenda à la directive
2009-02-05	Réception de l'étude d'impact
2009-02-09 au 2009-04-09	Consultation auprès des ministères et organismes
2009-05-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-06-03	Réception de l'addenda no 1 répondant aux questions et commentaires du MDDEP
2009-06-08 au 2009-07-28	Consultation auprès des ministères et organismes

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La Société des Traversiers du Québec (STQ) assure un service de traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, respectivement sur la rive sud et la rive nord du Saint-Laurent entre les mois d'avril et janvier. En 1973, le gouvernement du Québec a qualifié de « service essentiel »

ce service de traversier qui œuvre depuis 1930. Pour les utilisateurs, le traversier permet d'éviter un détour de 400 km par voie terrestre.

La zone d'approche des quais de Rivière-du-Loup subit une sédimentation importante qui réduit continuellement les profondeurs d'eau qui permettent d'assurer l'accès sécuritaire du traversier au quai. La sédimentation de cette portion du fleuve Saint-Laurent, entre l'île d'Orléans et Rivière-du-Loup, est un phénomène naturel, régulier et récurrent. La vie utile des installations portuaires étant pratiquement terminée, la STQ a déposé, le 23 octobre 2001, auprès de la Direction des évaluations environnementales, un avis de projet visant la reconstruction des quais de Rivière-du-Loup et qui permettrait de trouver une solution au problème récurrent de sédimentation des installations portuaires.

Afin d'éliminer ou de réduire le dragage d'entretien dans l'aire d'approche du traversier, la STQ a évalué différentes options de reconstruction des quais. Cependant, pour des considérations économiques et environnementales, le scénario retenu est la réparation majeure des quais à l'emplacement actuel et la continuité des activités de dragage de façon annuel avec le rejet des sédiments en eau libre. Le projet présenté par la STQ comprend donc les travaux d'amélioration et de réparations majeurs aux quais de Rivière-du-Loup ainsi que les travaux de dragage d'entretien de l'aire d'accostage pour le traversier.

En ce qui concerne la portion du projet qui vise la réparation des quais, la réalisation de ces travaux est prévue sur une période s'échelonnant de 2010 à 2012 avec un coût de projet estimé à plus de 15 millions de dollars répartis sur les deux ans. La reconstruction des quais permettra de garder le traversier en fonction et assurera la pérennité de ce service essentiel. En plus de subir des réparations majeures, le quai du traversier sera prolongé afin de permettre une meilleure protection du bateau amarré. Le quai brise-lames, quant à lui, nécessitera des travaux majeurs à l'approche ainsi qu'à la tête du quai afin de stabiliser efficacement la partie supérieure de cette structure. Afin de réaliser ses travaux, le service du traversier devra être interrompu entre la mi-septembre 2010 et la mi-juin 2011.

La deuxième portion du projet vise à reconduire le décret pour le dragage d'entretien annuel de l'aire d'accostage du traversier de Rivière-du-Loup pour une période de dix ans afin de rendre sécuritaire la zone d'approche du traversier en y maintenant une profondeur minimale de cinq mètres. L'historique des dragages antérieurs indique qu'environ 25 000 mètres cubes ( $m^3$ ) de sédiments sont dragués annuellement sur une superficie d'environ 30 000 mètres carrés ( $m^2$ ) à proximité du quai. Sur la base des travaux réalisés au cours des années passées, la durée prévue des travaux de dragage annuel nécessite de deux à trois semaines de travail et se réalise entre les mois de juin et septembre. Comme par les années passées, on propose d'effectuer le dragage à l'aide d'une drague à benne preneuse et d'acheminer les sédiments par barges vers un site de mise en dépôt en eau libre situé à environ trois kilomètres à l'est des quais de Rivière-du-Loup. Il s'agit d'un site utilisé depuis 1965 pour le rejet des sédiments de dragage.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup – Rapport final – Tome 1 : Construction*, par CIMA+ et Roche Ltée, janvier 2009, 230 pages et 14 annexes;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup – Rapport final – Tome 2 : Dragage*, par CIMA+ et Roche Ltée, janvier 2009, 176 pages et 13 annexes;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup – Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Tome 1 et 2*, par CIMA+ et Roche Ltée, juin 2009, 73 pages et 2 annexes;
- Lettre de M. Robert Hamelin, de CIMA+, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 juillet 2009, concernant des précisions sur des réponses aux questions et commentaires, 6 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 31 octobre 2001 et de l'addenda à la directive datée du 23 juillet 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

**RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Annick Michaud, biologiste, M. Sc.**  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique